

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 778 accordant une permission d'un mois à Mme Giannetti (Marie-Françoise)

n° 778

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
29 juillet 1950

Numéro JO  
n° 7 du 31/07/1950

Date du numéro  
31 juillet 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisaillon et au recrutement, du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis et les textes qui l'ont, modifié ou complète : Vu la demande permission d'absence formulée par Mme Giannetti en date du 21 juillet 1950

**Vu** l'avis favorable du chef du service des P. T. T.,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une. permission d'absence d'un mois à solde entière est accordée à Mme Giannetti (Marie-Françoise), auxiliaire des P. T. T., pour compter du 1er août 1950.

#### Art. 2

— La présent décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.